

**SAGARD SAS**

**Politique d'exclusion**

30 juin 2024



# La politique d'exclusion de Sagard SAS<sup>1</sup>

---

En complément du cadre ESG permettant d'intégrer des pratiques durables tout au long du cycle d'investissement, Sagard a souhaité intégrer une politique d'exclusion interdisant ou limitant plusieurs secteurs du périmètre d'investissement de ses fonds.

Ces exclusions sont définies par le Comité de pilotage ESG, en accord avec les valeurs de Sagard et selon les préoccupations des investisseurs.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- **Exclusions normatives liées aux conventions internationales:** les secteurs ayant des impacts négatifs au titres des normes nationales et internationales obligatoires (Ottawa, CIAC, Oslo, etc.).
- **Exclusions sectorielles volontaires:** les secteurs contrevenant aux engagements pris par Sagard dans sa politique d'investissement durable.

Sagard a défini ses exclusions selon deux modalités :

- **Exclusion totale:** c'est-à-dire indépendamment de la part relative de cette activité dans le chiffre d'affaires de l'entreprise.
- **Exclusion partielle:** selon une part maximale du chiffre d'affaires de l'activité concernée.

Ces exclusions permettent à Sagard de prévenir différents risques en matière de durabilité.

La liste d'exclusions ci-dessous est issue des Règlements des fonds dont la période d'investissement est ouverte à la date de cette publication. Elle ne concerne donc que les investissements en cours et à venir de ces fonds.

---

1. « Sagard SAS » est désigné par « Sagard Europe » ou « Sagard » dans la suite du rapport. Sagard SAS (ci-après dénommée « Sagard SAS » / la « Société de gestion ») est une société de gestion enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 01046 depuis le 31 octobre 2001.

# Liste des exclusions

Exclusion stricte,  
toute partie des  
revenus de l'entreprise

>50% des revenus

Secteur	Activité	Champ de l'exclusion
<b>Armement</b>	Production / commerce d'armes controversées	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui tire la majorité de ses revenus de la production ou du commerce d'«armes controversées» ayant un impact disproportionné et indiscriminé sur les civils, y compris les mines antipersonnel et les mines terrestres, les armes nucléaires, les armes à sous-munitions, les armes biologiques et chimiques, l'uranium appauvri et les munitions au phosphore blanc.
	Armes militaires	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui tire la majorité de ses revenus de la production ou du commerce d'armes militaires entièrement assemblées ou de munitions militaires.
<b>Énergie fossile</b>	Charbon	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui tire la majorité de ses revenus de l'extraction du charbon, de la production d'énergie à partir de charbon et/ou de l'électricité produite par le biais d'une centrale au charbon et/ou d'activités minières liées au charbon.
<b>Activités restreintes ou interdites</b>	Jeux d'argent	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui tire la majorité de ses revenus d'un quelconque type d'activité de jeu impliquant de l'argent.
	Spéculation sur les matières premières	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui tire la majorité de ses revenus de la spéculation sur les matières premières.
	Production de tabac	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui tire la majorité de ses revenus de la production de tabac.
	Prostitution	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui, au moment des investissements concernés, tire toute partie de ses revenus de la prostitution.
	Pornographie	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui, au moment des investissements concernés, tire toute partie de ses revenus de la pornographie.
	Drogues	Les fonds n'investiront pas dans une Société du Portefeuille qui, au moment des investissements concernés, tire toute partie de ses revenus de la production ou du commerce de drogues illicites (lorsque la production ou le commerce de ces drogues est illégal dans la juridiction dans laquelle ces drogues sont produites et/ou commercialisées par la société du Portefeuille concernée).



**SAGARD SAS**

**49-51 Avenue George V - 75008 Paris - France**

**Tel.: +33 (0)1 53 83 30 00 - Fax: +33 (0)1 53 83 30 30**

**E-mail: [esg@sagard.eu](mailto:esg@sagard.eu)**

**[www.sagard.eu](http://www.sagard.eu)**